

l'image et la trace de missiles de croisière émettant un faible écho radar et peu de chaleur. Si ce système donne les résultats escomptés, le SAN fera double emploi et ne constituera plus qu'une solution de secours en cas de panne ou de destruction du réseau spatial.

Enfin, une fois décidée la mise en oeuvre du SAN, les partenaires du NORAD ont résolu d'affecter des intercepteurs pilotés aux bases du Nord. En particulier, le Canada envisage de poster de petites unités de CF-18 à des endroits d'où ceux-ci, opérant suivant les données du SAN ou, pour l'instant, en fonction de celles fournies par le réseau DEW, pourraient en principe intercepter les appareils ennemis transportant des missiles de croisière avant qu'ils ne lâchent leur charge. Dans la pratique, il se peut qu'il en aille tout autrement. Si l'on prend en compte le temps nécessaire, la portée des radars et le rayon d'action du CF-18 au combat, on s'aperçoit que les interceptions seraient extrêmement difficiles, qu'on emploie le réseau DEW ou le SAN.

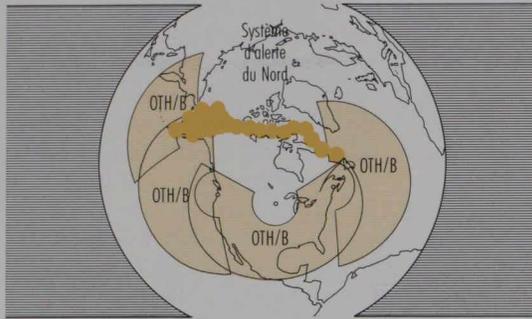
Il y a sans doute une observation plus générale à formuler à propos de l'accord NORAD actuel. Aux États-Unis, le mot désigne en fait deux réalités : en premier lieu, il correspond au centre nerveux des forces stratégiques américaines qui contrôle toutes les données recueillies et les transmet aux commandements stratégiques chargés de riposter en cas d'attaque nucléaire ; ce n'est qu'en second lieu que le mot NORAD évoque un accord conclu entre les États-Unis et le Canada exploitant ensemble un commandement intégré de défense aérienne. Et une telle distinction est bien compréhensible vu l'évolution qu'a connue le NORAD, comme on vient de le décrire.

L'avenir du NORAD

Le NORAD deviendra-t-il le centre nerveux d'un système de défense stratégique comprenant à la fois des bases spatiales et terrestres ? Et aura-t-on besoin du territoire canadien pour mettre ce système en oeuvre ? Bien que cette deuxième question présente un intérêt vital pour le Canada, on ne peut lui donner une réponse immédiate. L'explication est simple : s'il est vrai que le déploiement de certaines armes sur le territoire canadien comporterait des avantages, les recherches effectuées jusqu'ici dans le cadre de l'IDS montrent que les systèmes les plus

prometteurs disparaissent aussi vite qu'ils sont créés. En conséquence, on n'en a pas encore trouvé un qui permettrait de constituer un bouclier défensif, même fragmentaire, et dans le meilleur des cas, il n'en existera aucun avant plusieurs années encore.

Mais revenons à la première question ; le réseau actuel de collecte



Carte montrant la disposition des éléments du Système d'alerte du Nord et les secteurs couverts par les radars trans-horizon à rétrodiffusion (OTH-B).

Stephen Priestley

et de transmission des données du NORAD ferait inévitablement partie de tout système de défense stratégique. C'est ce qui ressort déjà clairement de la création par les Américains d'un nouveau Commandement de l'espace, auquel le NORAD sera intégré. Le gouvernement canadien sera alors enfermé dans un dilemme. Il est un moyen simple d'empêcher ou de limiter la participation du Canada à un système de défense stratégique opérationnel : annoncer à l'avance que les Canadiens n'autoriseront l'installation sur leur territoire d'aucun élément nucléaire ou autre d'un système de défense contre les missiles balistiques. Une telle déclaration, si elle était faite avec suffisamment de fermeté, influencerait sans aucun doute sur l'ordre de priorité adopté par les Américains dans le domaine des recherches liées à l'IDS, en ce sens qu'elle hypothéquerait l'avenir de tout système défensif supposant un déploiement quelconque en territoire canadien. Cependant, s'opposer à de tels projets tout en continuant de participer au NORAD serait quelque peu paradoxal, car tout déploiement de missiles anti-missiles balistiques par les Américains accentuerait la menace que représentent les bombardiers pilotés et les missiles de croisière soviétiques. En revanche, une telle situation mettrait en lumière l'importance du territoire canadien et de la participation du Canada au NORAD.

Mais ce sont là des perspectives éloignées, et il est toujours possible que l'IDS ne dépasse jamais le stade du programme de recherche. Entre-temps, le Canada devra se préoccuper de choses plus pressantes.

L'Union soviétique a commencé à déployer des missiles de croisière à long rayon d'action, dans une version modernisée du bombardier Bear. Il se peut aussi qu'elle mette en service de tels missiles à bord de sous-marins capables d'opérer dans les glaces arctiques. Faut-il, pour cette raison, renforcer la défense active ?

Du point de vue purement stratégique, on pourrait facilement répondre non. Le lancement de missiles sous-marins depuis l'Arctique n'influe en rien sur les dimensions essentielles du déploiement de forces stratégiques : ces missiles sont trop lents pour attaquer des objectifs militaires par surprise et ils viennent de trop loin pour porter un coup fatal. Un renforcement des moyens de l'URSS n'entraîne donc pas nécessairement une révision de la stratégie de défense. Il risque cependant d'avoir des effets psychologiques tout à fait différents, de fortes pressions tant politiques que militaires pouvant s'exercer afin que l'on prenne les moyens de défense nécessaires. À ce stade, IDS et défense aérienne sont étroitement liées. Sans l'IDS, la défense aérienne ne pourra probablement pas dépasser un certain seuil dicté par la prudence, même si les Soviétiques déploient de nombreux missiles de croisière. Avec l'IDS, même à petite échelle, la défense contre les bombardiers pilotés et les missiles de croisière revêt une importance capitale. Enfin, si l'on pressent que les recherches sur la défense contre les missiles balistiques seront couronnées de succès, des pressions de plus en plus fortes s'exerceront pour qu'on affecte davantage de ressources aux technologies de défense aérienne de façon que ces dernières ne prennent pas de retard par rapport aux recherches sur la défense contre les missiles balistiques.

Les options du Canada

Étant donné que les grandes décisions concernant l'IDS ne seront probablement pas prises avant plusieurs années, le gouvernement peut

se contenter de suivre et d'analyser le cours des événements et ne se prononcer sur les effets de l'IDS au pays que lorsque les diverses options auront été clairement définies, ce qui ne devrait pas se produire avant au moins 1988. Mais le gouvernement peut aussi décider de poser tout de suite des conditions en fonction de ce qu'il connaît et préciser ce qui pour lui est acceptable ou non, tout en reconnaissant qu'en fin de compte un refus total du Canada serait difficile à concilier avec sa participation continue au NORAD.

À plus court terme, cependant, il existe une autre possibilité. Dans l'immédiat, le Canada se doit d'adopter une politique cohérente à propos du déploiement des missiles de croisière. Du point de vue de la défense active, il se verra peut-être contraint de décider quelle importance il y a lieu d'accorder aux déploiements de missiles de croisière soviétiques.

En ce qui concerne la limitation des armements, la question des missiles de croisière occupe une place de choix dans les négociations de Genève. Les Soviétiques proposent d'éliminer tous les missiles de croisière ayant une portée supérieure à 600 km. Les Américains proposent de limiter à 1 500 le nombre des missiles à longue portée ALCM (missiles de croisière aéroportés), ce qui interdirait aux Soviétiques de posséder plus de 150 bombardiers capables de porter ces missiles ; cependant, les États-Unis n'envisagent aucunement le limiter le nombre de missiles de croisière lancés depuis un bâtiment naval. À première vue, la proposition soviétique est plus intéressante pour le Canada que la solution américaine, car elle écarterait tout danger pour le Nord canadien. Il est peut-être tout aussi important de définir les intérêts du Canada à cet égard et d'étudier éventuellement les problèmes très délicats de vérification reliés à l'interdiction de déployer des missiles de croisière en mer, que d'envoyer des CF-18 dans les bases du Nord. Sur les plans diplomatique et technique, il s'agit là d'une tâche difficile à réaliser et risquant d'être politiquement impopulaire. Mais, quitte à faire un pronostic hâtif, on peut dire que les chances de limiter le déploiement des missiles de croisière ne sont pas moindres que celles de voir les CF-18 réussir à les abattre si jamais ils sont lancés.